

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

MERCREDI 06 AVRIL 2016

Convocation :
30/03/2016

Date d'affichage :
07/04/2016

Présents : Christophe DECHERF, Sandrine CORRIER, Sébastien DEMANEZ, Jacques DERAIME, Philippe HANOT, Jérôme HONORE, Sylvain JOURDAIN, Gwladys LEBLANC, Véronique NICQ, Julien VIARD, Sandrine VINCENT

Secrétaire de séance : Gwladys LEBLANC

1) Approbation du procès-verbal de réunion du 10 mars 2016

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil que les dossiers de demande de subvention ont été réceptionnés par la Sous-Préfecture. Ils sont actuellement en cours d'examen.

En ce qui concerne la demande de subvention DETR 2016, la Sous-Préfecture souhaite que nous modifiions notre demande en retirant les marquages des places de parking PMR, au motif que les travaux ont déjà fait l'objet d'une subvention en 2015. La délibération a donc été modifiée comme suit :

Mise en accessibilité des bâtiments publics - Subvention DETR 2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux « Salle des Fêtes » est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2016.

Ayant pris connaissance des projets proposés par :

- Entreprise Philippe DUBOIS, pour un montant de 5 583,00 € HT, soit 6 699,60 € TTC.
- Entreprise Jean-Luc WAULTIER, pour un montant de 495,00 € HT, soit 594,00 € TTC.
- Entreprise Fabien MOREAU, pour un montant de 19 878,00 € HT, soit 23 853,60 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à : 25 956,00 € HT, soit 31 147,20 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve l'avant-projet,
- Sollicite une subvention au taux de 30 % au titre de la DETR 2016, soit une subvention de 7 786,80 €.

Le plan de financement sera assuré comme suit :

- DETR 2016 (30%) =	7 786,80 €
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2016 (50%) =	12 978,00 €
- Fonds propres de la Commune =	10 382,40 €

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2) Approbation du compte de gestion 2015 de Madame la Trésorière

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires effectuées au cours de l'année 2015 en dépenses et en recettes.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ce compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui doit constater la stricte concordance avec le compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

SECTION D'INVESTISSEMENT :	recettes :	35 499,86 €
	dépenses :	60 134,58 €
Résultat	déficit :	24 634,72 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	recettes :	197 427,25 €
	dépenses :	165 143,37 €
Résultat	excédent :	32 283,88 €
TOTAL des SECTIONS :	recettes :	232 927,11 €
	dépenses :	225 277,95 €
Résultat de l'exercice		7 649,16 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, approuve le compte de gestion 2015 du trésorier municipal.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Vote du compte administratif 2015

Sous la présidence de Monsieur Philippe HANOT, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	165 143,37 €	Dépenses	60 134,58 €
Recettes	197 427,25 €	Recettes	35 499,86 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe DECHERF, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

4) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 au budget primitif 2016

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le **Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	32 283,88
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 609,63
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	48 893.51
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-387.47
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	387.47
AFFECTATION = C. = G. + H.	48 893.51
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	48 893.51
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette proposition.

5) Vote des taux communaux

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux que l'année dernière comme suit :

Taxe Foncier Bâti : 13,65 %
Taxe Foncier non Bâti : 39,25 %
Taxe d'Habitation : 17 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette proposition.

6) Vote des subventions 2016

Après rappel des subventions accordées en 2015, le maire propose au conseil de faire le point pour l'exercice 2016.

Après délibérations, les Membres du Conseil accordent à l'unanimité les subventions suivantes :

- **Clic des 3 vallées : 44 €**
- **UNC Mémoire Vivante : 150 €**
- **Association des Parents d'Elèves : 500 €**
- **CCAS : 1 000 €**

7) Vote du budget primitif 2016

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	189 346,00 €	189 346,00 €
Section d'investissement	68 298,11 €	68 298,11 €
TOTAL	257 644,11 €	257 644,11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016.

8) Questions diverses

a. Marc VAN SPRUNDEL :

Pour information, Monsieur Léon et Madame Anne-Marie VAN SPRUNDEL ont arrêté leur activité agricole au profit de leur fils Marc. Il convient donc de transférer le bail à ferme à son nom à compter du 15/03/2016.

Un avenant au contrat sera pris :

Section n° U 300, 301, 302, 303, 313, 314 de pâtures, sises lieu-dit « les garennes » d'une contenance de 6 hectare, 41 ares et 58 centiares.

Le contrat de bail à ferme continue de courir jusqu'au 31/12/2023.

Le prix de ce fermage est fixé, pour chaque année entière de jouissance, à la somme totale de 1 218,94 € indice 110,05 pour l'année 2015 ajusté ensuite chaque année selon l'indice préfectoral,

b. Conseil d'Ecole

Madame Sandrine VINCENT donne lecture du compte-rendu du Conseil d'école du 29/03/2016. Madame Pauline HIDDEN, Directrice de l'école, demande à la municipalité s'il est possible d'envisager certains travaux :

- Cuisine : Monsieur le Maire va demander l'intervention ERDF pour régler le problème de tension insuffisante et qui provoque des coupures électriques dans la cuisine.
- Toilettes : Mise en accessibilité des toilettes : ces travaux sont prévus dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour 2018.
- Chauffage de la classe : Le remplacement du convecteur à gaz dans la classe par des radiateurs électriques coûterait 3 000 €. Ce remplacement n'est plus d'actualité.
- Escaliers menant à la cour de récréation : Les trous dans les escaliers et les travaux de peinture de rampe et de portail sont prévus pour cet été.
- Peinture de la classe : Madame HIDDEN souhaiterait que la classe soit repeinte cet été. Le Maire n'y est pas opposé et va se renseigner auprès de l'Association des Abeilles.
- Sonnette : Une sonnette sera prochainement installée à l'entrée de l'école côté rue.
- Cour de récréation : un cadenas à code sera posé sur les grilles donnant accès à la cour de l'école lorsque la salle des Fêtes est louée.
- Une télévision sera achetée prochainement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Le Maire
Christophe DECHERF

Sandrine CORRIER Sébastien DEMANEZ Jacques DERAIME

Philippe HANOT

Jérôme HONORE

Sylvain JOURDAIN

Gwladys LEBLANC

Véronique NICQ

Julien VIARD

Sandrine VINCENT